



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés financières des professionnels de santé de l'association Asalée

Question écrite n° 16348

Texte de la question

M. Damien Abad alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les difficultés financières des professionnels de santé de l'association Asalée. Ces infirmières, collaborant étroitement avec les médecins généralistes pour fournir des services de santé publique, font face à des retards de salaires et à des loyers impayés pour leurs locaux. Ces problèmes découlent du retard dans la signature de la nouvelle convention de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), principal soutien financier de l'association. Asalée est cruciale pour la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques en offrant des services d'éducation thérapeutique et de suivi personnalisé, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie et l'autonomie des patients, tout en allégeant la charge de travail des médecins. À l'échelle nationale, Asalée compte environ 9 155 médecins et 2 080 infirmières, avec 157 médecins et 39 infirmières concernés dans le département de l'Ain. De plus, ce dispositif permet de réaliser une économie relative de 10 % dans la consommation de soins de santé au sein de la population. Aussi, il souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin de résoudre cette situation et garantir la continuité des services offerts par l'association Asalée.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16348

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2063

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)